

Communauté De Communes du Trièves

Avignonet - Château Bernard - Châtel en Trièves - Chichilianne - Clelles - Cornillon en Trièves - Gresse en Vercors - Lalley - Lavars - Le Percy - Mens - Monestier de Clermont - Monestier du Percy - Prébois- Roissard - Saint Andéol - Saint Baudille et Pipet - Saint Guillaume - Saint Jean d'Hérans - Saint Martin de Clelles - Saint Martin de la Cluze - Saint Maurice en Trièves - Saint Michel les Portes - Saint Paul les Monestier - Sinard - Treffort - Tréminis
300 chemin Ferrier - 38650 MONESTIER DE CLERMONT
Tél. : 04.76.34.11.22 - Fax : 04.76.34.13.37 - Courriel : accueil@cdctrièves.fr

2017/173 JF

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE DIX SEPT, le 18 décembre, à 18 heures 30, le Conseil de Communauté dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à St Martin de Clelles, sous la présidence de Jérôme Fauconnier.

Membres en exercice : 41

Date de Convocation : 12 décembre 2017

Présents : Jérôme Fauconnier, Frédérique Puissat, Yann Souriau, Marie Claire Terrier, Victor Vecchiato, Jean-Pierre Agresti, Pierre Suzzarini, Michel Picot, Sabine Campredon, Anne-Marie Barbe, Véronique Menvielle, Gérard Dangles, Claude Didier, Pierline Hunckler, Marc Delmas, Dominique Parlouar, Marie-Jo Villard, Nathalie Pero, Jean-François Helly, Christophe Drure, Eliane Paquet, Eric Bernard, Ameline Diénot, Daniel Niot, Guy Percevault, Jean-Bernard Bellier, Christian Roux, Marie-Christine Viola, Philippe Berthoin, Frédéric Aubert.

Suppléants sans voix délibérative : Georges Repellin, Jacqueline Bonato

Pouvoirs : Joël Cavret à Daniel Niot, Marcel Calvat à Gérard Dangles, Jean-Louis Poite à Jérôme Fauconnier, Béatrice Vial à Christophe Drure, Alain Rougale à Victor Vecchiato.

Votants : 35 Pour : 25 Contre : 1 Abstentions : 9

OBJET : APPROBATION DU NOUVEAU REGLEMENT DU SERVICE DECHETS MENAGERS

Vu la délibération du 14 décembre 2015 adoptant le règlement du service déchets ménagers,

Considérant les nouvelles modalités de collecte des ordures ménagères en point d'apport volontaire sur l'ensemble du territoire au 1^{er} janvier 2018 et les nouvelles consignes de tri concernant les plastiques,

Le conseil communautaire est invité à approuver le nouveau règlement du service déchets ménagers applicable au 1^{er} janvier 2018.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le nouveau règlement du service déchets ménagers et ses annexes,
- **AUTORISE** le Président, ou en cas d'empêchement le Vice-président, à signer tout document en rapport.

Fait à Saint Martin de Clelles, le 18 décembre 2017

Le Président,

Jérôme FAUCCONNIER



Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 15/11/18 et de sa publication le 15/11/18

